

# CONDITIONS GENERALES BRUNO QUAD

## CONTRAT DE LOCATION QUAD EN RANDONNEE ACCOMPAGNEE

### ART 1 PHILOSOPHIE

La randonnée organisée par Bruno Quad n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, il s'agit de balade ou l'on favorise la découverte et l'approche culturelle, historique et nature.

### ART 2 QUAD HOMOLOGUES

Les quads sont homologués et disposent d'un certificat d'immatriculation permettant leur utilisation sur la voie publique. Ils sont conformes aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine du constructeur.

### ART 3 PERMIS DE CONDUIRE / MATERIEL OBLIGATOIRE

Les quads sont assurés pour utilisation sur la voie publique. Les conducteurs sont titulaires du permis de conduire ( B voiture ou A moto ), valide le jour de la randonnée.

Tous les conducteurs et passagers doivent porter un casque et des gants homologués qui vous sera fournis.

### ART 4 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur.

### ART 5 SECURITE / A PREVOIR

La taille minimum pour les passagers est de 1.30 mts. Interdit aux femmes enceintes. Pas de fatigue excessive la veille de la rando pour profiter pleinement. Pas d'alcool et produits illicites. Pantalons long, manches longues, chaussures fermées, vêtements selon saison, casse- croûte à prévoir pour les journées.

### ART 6 CAUTION / RESPONSABILITE

Pas de caution de 200 euros vous sera demandé au départ de la rando ( Chèque non encaissé et remis à la fin de la randonnée si aucun dégâts sur le quad ). Un quad en bon état vous sera loué. Vous êtes responsable de tous les dégâts matériel et physique causés à autrui durant la randonnée et dommageable du montant des éventuels des pièces, travaux et réparations.

### ART 7 REGLEMENT / BONS CADEAUX

Règlement par chèque bancaire ou espèce le jour de la rando. Si règlement par carte bancaire directement sur notre site Bruno-quad.com au minimum 3 jours avant la rando. Les bons cadeaux peuvent être directement réservés et édités sur notre site : bruno-quad.com

### ART 8 ANNULATION

Si annulation de la rando de votre part en cas de force majeure, une date ultérieure vous sera proposée. Si annulation, ou non présentation à l'heure et lieu du rdv communiqué pour le départ de la randonnée aucun remboursement n'est prévu. Si Bruno Quad est dans l'obligation d'annuler le départ pour cause d'incident mécanique, forte pluie, risque d'orage ou cas de force majeure, une date ultérieure vous sera proposé, mais sans toutefois prétendre à aucunes indemnités.

### ART 9 ASSURANCE

Bruno Quad, déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civil professionnelle organisateur et circulation. Nos véhicules sont assurés en RC ou corporels causé à un tiers dans des conditions normales de circulation.

Il faut savoir que nos assurances ne prennent pas en charge les dégâts matériels sur les quads. Tout conducteur et participant doit être couvert par une responsabilité civile obligatoire qui garantit l'indemnisation matérielle et corporelle causé à autrui. Dans le cas d'un incident corporel c'est l'assurance du conducteur du quad qui prendra en charge l'accident et non l'assurance de Bruno Quad. En cas d'accident matériel la caution est encaissé en attendant le devis qui sera établi par un professionnel en mécanique.

### ART 10 INCLU DANS LE TARIF

La location d'un quad VIP 2 places homologué grand confort, 4X4, direction assistée, dossier passager, coffre rangement...Essence, casque à visière et gants homologués, vêtements de pluie fournis si nécessaire, assurance. Boisson durant la rando. Prise en main du véhicule avant la rando et briefing de départ.

Je soussigné..... Demeurant à .....

Tél.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales et m'engage sur l'honneur à les respectées.

Remarque sur l'état du quad avant le départ.....

Fait à.....

Signature précédée de la mention lu et approuvé.....

Le.....